

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 14915
Numéro SIREN : 392 702 023
Nom ou dénomination : LEDOUBLE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt 72620

LEDOUBLE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 438.360 Euros

Siège social : 8, rue Halévy – 75009 PARIS

392 702 023 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2024

.../...

Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 19 heures.

Les associés de la société **LEDOUBLE SAS**, société par actions simplifiée au capital de 438.360 € divisé en 10.959 actions de 40 € de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur a été faite par la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé en entrant en séance et est annexée au présent procès-verbal afin de satisfaire aux dispositions de l'article 24 des statuts.

Madame Agnès PINIOT ès-qualités de Présidente de la société, préside la séance, et Monsieur Sébastien SANCHO est désigné en qualité d'associé qui signera le procès-verbal.

La société AUDIT PFC, Commissaire aux Comptes, a été convoquée conformément à la loi.

La Présidente de Séance constate d'après la feuille de présence que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins le quart des actions représentant le capital social pour l'assemblée.

.../...

La Présidente de Séance rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ .../...,
- ♦ non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- ♦ nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
- ♦ délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- ♦ questions diverses.

.../...

Personne ne demandant la parole, la Présidente de Séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

SIXIÈME RÉSOLUTION

*Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir pris acte que le mandat du Commissaire aux Comptes, la société AUDIT PFC, est parvenu à expiration, décide de ne pas le renouveler et de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de six (6) exercices, savoir jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes à clore le 30 septembre 2029 :

la société AUDITEOM,

société à responsabilité limitée au capital de 200.000 Euros ;
ayant son siège social situé 14, rue de la Fosse Marine – 37100 TOURS ;
immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 753 572 809 ;
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES et du CENTRE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

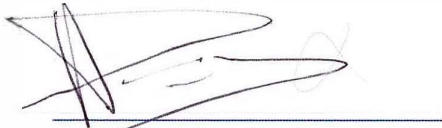
Pouvoirs

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs à la Présidente et/ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par la Présidente et un associé.



Madame Agnès PINIOT
Présidente



Monsieur Sébastien SANCHO
Associé